



Il est temps d'agir pour l'adaptation

Dix-septième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre sur les changements climatiques (COP17)

28 novembre – 9 décembre, 2011, Durban, Afrique du Sud

Recommandations pour la COP17

L'UICN appelle:

- ✓ à l'adoption urgente par toutes les Parties de nouvelles mesures sur l'adaptation qui émanent des pays, intègrent une dimension sexospécifique, soient participatives, et équitables, tiennent compte des situations de conflit, prennent en considération les groupes, les communautés et les écosystèmes vulnérables et soient intégrées dans tous les secteurs;
- ✓ à l'adoption par les Parties, à la COP17, d'une décision quant au mandat, à la composition, aux procédures et aux liens du Comité d'adaptation;
- ✓ le Comité d'adaptation à favoriser l'établissement de liens entre les Parties, les organisations intergouvernementales, internationales, régionales et nationales, les réseaux et les communautés locales;
- ✓ à ce que les organisations observatrices accréditées participent aux réunions du Comité d'adaptation;
- ✓ les Parties à veiller à la parité hommes-femmes, conformément à la décision 36/CP.7, lors du choix des membres du Comité d'adaptation;
- ✓ au versement immédiat de ressources financières nouvelles et supplémentaires pour permettre la mise en œuvre des actions d'adaptation sur le terrain, y compris en faveur de la gestion durable des ressources naturelles;
- ✓ à élaborer une méthode pour formuler et mettre en œuvre des plans nationaux d'adaptation qui s'inspire des plans, des politiques et des pratiques en vigueur, qui favorise l'harmonisation et des approches intersectorielles de l'adaptation au niveau national et local, y compris à l'échelle des écosystèmes, qui intègre une dimension sexospécifique et se préoccupe d'équité;
- ✓ les Parties à créer des synergies entre les plans nationaux d'adaptation et d'atténuation, les Stratégies et Plans d'action nationaux relatifs à la diversité biologique en application de la CDB, les Programmes d'action nationaux au titre de la CNUCLD et les engagements au titre d'autres accords multilatéraux sur l'environnement;
- ✓ les Parties à renforcer la résilience des systèmes socioéconomiques et écologiques grâce à la gestion durable des ressources naturelles.

L'UICN préconise:

- ✓ l'adoption d'une seconde phase du Programme de travail de Nairobi axée sur les informations utiles à la mise en œuvre d'actions d'adaptation sur le terrain;
- ✓ un renforcement des activités sur les impacts, la vulnérabilité et l'adaptation s'agissant de l'eau, de la sécurité alimentaire et des écosystèmes dans le cadre d'une seconde phase du Programme de travail de Nairobi, en tenant dûment compte d'approches à la fois sectorielles et intersectorielles.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter :

Stewart Maginnis
Global Director
Nature-based Solutions and Rights Group
Tel: +41 22 999 0264
stewart.maginnis@iucn.org

Edmund Barrow
Head - Global Ecosystem-based Adaptation Programme
Eastern and Southern Africa Regional Office
edmund.barrow@iucn.org

N
inni Ikkala
Advisor on Adaptation Policy
climate@iucn.org

Siège mondial de l'UICN
Rue Mauverney 28
1196 Gland
Suisse
Tél: +41 22 999 0000
Fax: +41 22 999 0002
mail@iucn.org
www.iucn.org

Rendre le Cadre de Cancun opérationnel pour soutenir la mise en œuvre

Partout dans le monde, il convient d'engager des actions de toute urgence pour s'adapter et accroître la résistance aux effets du changement climatique d'ores et déjà ressentis. Particulièrement vulnérables, les pays en développement doivent bénéficier d'un soutien adéquat pour entreprendre des actions d'adaptation et de réduction des risques de catastrophe. L'UICN salue l'adoption du Cadre de Cancun pour l'adaptation à la COP16 comme moyen de renforcer l'action en matière d'adaptation et de favoriser la coopération et le soutien internationaux. Il convient de s'employer avec énergie à appliquer ce Cadre, lequel nécessitera des dispositifs institutionnels, des plans et des moyens de mise en œuvre, y compris des ressources financières nouvelles et supplémentaires, de façon à ce que les actions urgentes indispensables puissent être entreprises par les gouvernements et les parties prenantes à tous les niveaux, dans tous les écosystèmes et les secteurs.

Il importe à Durban d'adopter une décision quant au mandat, à la composition, aux procédures et aux liens du Comité d'adaptation afin de conseiller la Conférence des Parties sur les questions d'adaptation et d'encourager la mise en œuvre immédiate de nouvelles actions d'adaptation. Plusieurs pays ont déjà entrepris des actions pour l'adaptation, s'inspirant souvent de stratégies d'accommodation existantes, notamment de celles relatives à la gestion durable des ressources naturelles. Un appui complémentaire est néanmoins nécessaire et le Comité d'adaptation peut jouer un rôle crucial en offrant une aide technique et en renforçant le partage d'informations et de meilleures pratiques. Il est essentiel de créer des synergies entre les Parties, les organisations intergouvernementales, internationales, régionales et nationales, les réseaux et les centres pour s'inspirer et tirer parti des meilleures pratiques et du savoir-faire existants, par exemple en matière d'exploitation des connaissances locales, à l'image du Réseau d'adaptation des écosystèmes et des moyens d'existence (ELAN), qui s'emploie à jeter des passerelles entre les politiques, les pratiques et les connaissances scientifiques. Il sera essentiel de donner aux communautés locales et aux populations autochtones l'occasion de s'exprimer et de tenir compte de leurs points de vue afin que les efforts d'adaptation ne mettent pas en péril leurs droits, valeurs et priorités. L'UICN est prête à fournir au Comité d'adaptation des avis, des

informations, des outils et des renseignements sur les meilleures pratiques, selon que de besoin, y compris sur des questions ayant trait aux approches écosystémiques de l'adaptation, à la mise en œuvre d'approches fondées sur les droits, à l'élaboration d'actions d'adaptation tenant compte de situations de conflit et à l'intégration de questions sexospécifiques.

Le Cadre de Cancun pour l'adaptation a également décidé d'instaurer un processus à l'intention des pays les moins avancés Parties pour formuler et mettre en œuvre des plans nationaux d'adaptation et a invité d'autres pays en développement Parties à utiliser ces modalités pour élaborer leur propre planification. L'UICN se félicite de l'établissement de plans d'adaptation nationaux comme moyen de planifier de manière stratégique l'adaptation à moyen et long termes dans les pays en développement. Ces plans devraient s'inscrire en complément et s'inspirer des plans et politiques en vigueur et viser à favoriser la planification en matière d'adaptation et sa mise en œuvre sur le terrain. Ils devraient favoriser une harmonisation avec les politiques en vigueur relatives au développement et au changement climatique ainsi que des approches intersectorielles de l'adaptation au niveau national et local, y compris à l'échelle des écosystèmes. Ils devraient également s'employer à créer des synergies avec les engagements existants en application de la CCNUCC, comme les Mesures d'atténuation appropriées au niveau national, et avec les engagements au titre d'autres accords multilatéraux sur l'environnement, comme les Stratégies et Plans d'action nationaux relatifs à la diversité biologique, ainsi qu'avec les Programmes d'action nationaux au titre de la CNULD. Toutes les phases de l'élaboration à la mise en œuvre des plans d'adaptation nationaux devraient intégrer une dimension sexospécifique.

Plusieurs pays ont défini comme prioritaire la mise en œuvre d'actions axées sur la conservation, la gestion durable et la restauration des écosystèmes afin d'aider les populations, en particulier les communautés rurales et côtières tributaires des ressources naturelles, à s'adapter aux effets du changement climatique. Ces approches permettent une amélioration des résultats en termes de conservation de la nature tout en réduisant la vulnérabilité sociale et, de ce fait, représentent une solution prometteuse en matière d'adaptation durable et efficace au changement climatique. Les approches écosystémiques de l'adaptation devraient

s'appuyer sur des évaluations d'impact et de la vulnérabilité pertinentes et, ce faisant, témoigner de la valeur ajoutée d'actions de ce type pour l'adaptation. Plusieurs plans d'action nationaux pour l'adaptation ainsi que d'autres politiques et plans relatifs au changement climatique et à l'adaptation, tout comme la planification du développement, font appel à des approches de l'adaptation fondée sur les écosystèmes. Les activités d'adaptation devraient également tenir compte des réalités sociales, économiques et politiques, y compris des niveaux d'inégalité élevés, de la faiblesse de la gouvernance et des conflits qui frappent de nombreux pays. Tous ces facteurs influent sur l'efficacité des approches écosystémiques de l'adaptation. Il convient de promouvoir les savoirs traditionnels et autochtones, y compris en ce qui concerne les ressources naturelles et les approches de l'adaptation fondée sur les écosystèmes. Des actions d'adaptation sont déjà mises en œuvre sur le terrain mais elles nécessitent un appui supplémentaire sur les plans financier, technique et des capacités.

L'UICN appelle:

- à l'adoption urgente par toutes les Parties de nouvelles mesures sur l'adaptation qui émanent des pays, intègrent une dimension sexospécifique, soient participatives, et équitables, tiennent compte des situations de conflit, prennent en considération les groupes, les communautés et les écosystèmes vulnérables et soient intégrées dans tous les secteurs;
- à l'adoption par les Parties, à la COP17, d'une décision quant au mandat, à la composition, aux procédures et aux liens du Comité d'adaptation;
- le Comité d'adaptation à favoriser l'établissement de liens entre les Parties, les organisations intergouvernementales, internationales, régionales et nationales, les réseaux et les communautés locales;
- à ce que les organisations observatrices accréditées participent aux réunions du Comité d'adaptation;
- les Parties à veiller à la parité hommes-femmes, conformément à la décision 36/CP.7, lors du choix des membres du Comité d'adaptation;
- au versement immédiat de ressources financières nouvelles et supplémentaires pour permettre la mise en œuvre des actions d'adaptation sur le terrain, y compris en faveur de la gestion durable des ressources naturelles;
- à élaborer une méthode pour formuler et mettre en œuvre des plans nationaux d'adaptation qui s'inspire des plans, des politiques et des pratiques en vigueur, qui favorise l'harmonisation et des approches intersectorielles de l'adaptation au niveau national et local, y compris à l'échelle des écosystèmes, qui intègre une dimension sexospécifique et se préoccupe d'équité;
- les Parties à créer des synergies entre les plans nationaux d'adaptation et d'atténuation, les Stratégies et Plans d'action nationaux relatifs à la diversité biologique en application de la CDB, les Programmes d'action nationaux au titre de la CNULD et les engagements au titre d'autres accords multilatéraux sur l'environnement;
- les Parties à renforcer la résilience des systèmes socioéconomiques et écologiques grâce à la gestion durable des ressources naturelles.

Une seconde phase du Programme de travail de Nairobi pour soutenir la mise en œuvre

Le Programme de travail de Nairobi sur les impacts, la vulnérabilité et l'adaptation au changement climatique, sous la houlette du SBSTA, a offert une plateforme sans équivalent pour le partage d'informations et d'enseignements sur l'adaptation entre gouvernements, organisations et le secteur privé. L'UICN continue de soutenir activement le Programme de travail de Nairobi, notamment en mettant en œuvre sa promesse d'action et en apportant des connaissances sur les approches écosystémiques de l'adaptation. L'UICN se félicite de la poursuite des activités intérimaires au titre du Programme de travail de Nairobi, comme la compilation d'informations sur les approches de l'adaptation fondée sur les écosystèmes, et de l'élaboration du document technique sur l'eau et les impacts du changement climatique et les stratégies d'adaptation.

Une seconde phase du Programme de travail de Nairobi devrait être consacrée à la fourniture d'informations dépassant la sphère des décideurs politiques pour atteindre les praticiens de l'adaptation et les communautés au niveau local où les actions sont mises en œuvre. S'agissant des éventuelles futures activités au titre du Programme de travail de Nairobi, l'UICN salue les propositions relatives au renforcement d'activités sectorielles et intersectorielles notamment dans les domaines de l'eau, de la sécurité alimentaire et des écosystèmes. Pour mener à bien des activités

d'adaptation efficaces et durables, il est essentiel d'aborder la gouvernance en tenant compte des questions liées à l'équité, aux droits et aux situations de conflit. Bien que l'on considère souvent les écosystèmes comme un secteur en soi, appliquer des approches de l'adaptation fondée sur les écosystèmes exige des approches intersectorielles, en particulier à l'échelle locale et écosystémique, qui intègrent une dimension sociale. À titre d'exemple, des approches comme la gestion intégrée des ressources en eau seraient pertinentes pour tous les secteurs proposés touchant à l'eau, à la sécurité alimentaire, aux écosystèmes et aux infrastructures. Les bassins hydrographiques peuvent être gérés de manière à maîtriser les crues et à fournir de l'eau pour l'agriculture; de même, les écosystèmes peuvent être conservés le long des berges pour réduire la sédimentation et de petites infrastructures hydroélectriques peuvent améliorer l'approvisionnement en énergie en situation de changement climatique. L'UICN maintient son engagement envers le Programme de travail de Nairobi et se réjouit à l'idée de le renforcer en contribuant à une meilleure compréhension et en appuyant les décisions sur les mesures pratiques d'adaptation étayées par de solides connaissances scientifiques, techniques et socioéconomiques.

L'UICN préconise:

- l'adoption d'une **seconde phase du Programme de travail de Nairobi** axée sur les informations utiles à la mise en œuvre d'actions d'adaptation sur le terrain;
- **un renforcement des activités sur les impacts**, la vulnérabilité et l'adaptation s'agissant **de l'eau, de la sécurité alimentaire et des écosystèmes** dans le cadre d'une seconde phase du Programme de travail de Nairobi, en tenant dûment compte **d'approches à la fois sectorielles et intersectorielles**.